



REGLEMENT DE LA CONSULTATION

-

**EXPLOITATION D'UN COMMERCE AMBULANT DE
PETITE RESTAURATION, DE SERVICES DE
BOISSONS, GLACES ET FRIANDISES SUR PLACE ET
A EMPORTER**

Le présent appel à candidature concerne l'exploitation d'une guinguette située en bord d'Azergues, au droit de l'entrée principale du parc de Messimieux, d'une emprise au sol de 70 m² : 1 bâtiment de stockage mobilier, 1 bâtiment de préparation petite restauration avec comptoir de vente (plonge, ballon d'eau chaude, électricité etc..), 1 terrasse de 390m² faisant partie du domaine public sans possibilité d'extension.

Un service « tour de parc » ambulant de vente des produits de la guinguette dans le périmètre du parc de Messimieux est envisageable selon des modalités à décrire. Le titulaire ne recevra aucune indemnité compensatoire sur sa redevance s'il n'assure pas ce service itinérant.

En outre si après relance écrite de la municipalité le titulaire n'assure pas le service ou de manière non-conforme à celle proposée dans l'offre, la municipalité se réserve la possibilité de dénoncer et de contractualiser ce service auprès d'un prestataire indépendant du présent lot.

Toute activité complémentaire sous forme de « Food truck » propriété de l'exploitant est autorisée selon une localisation et un fonctionnement à préciser.

L'exploitation de la guinguette se fera conformément aux dispositions de la convention dont le projet est joint au présent règlement.

ARTICLE 2- CONDITIONS DE LA CONSULTATION

Le présent appel à candidatures est lancé avec une redevance dont le montant annuel est égal à (à compléter par le candidat MINIMUM 9000 euros) même si l'année est incomplète. Le montant de la redevance sera réparti comme suit : 1/3 versé à l'état des lieux entrant, 1/3 versé au 30 juin et 1/3 versé au 31 août.

Les frais d'eau et d'électricité sont à la charge de l'exploitant

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

ARTICLE 3 – PRESENTATION ET REMISE DES OFFRES

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant un dossier personnel et un dossier d'offre.

1. Dossier personnel

- Lettre de motivation
- Profil professionnel du candidat (diplôme, expérience professionnelle)
- Photocopie recto-verso de la pièce d'identité du candidat
- Extrait Kbis ou statuts de la société ou enregistrement auprès de la Chambre des Métiers
- Certificat attestant du respect des obligations sociales
- Attestation d'impôts au 31 décembre 2022

2. Dossier technique d'offre

- Descriptif de la politique commerciale (concept, gamme de produits proposés, services proposés, prix...)
- Compte prévisionnel d'exploitation sur 3 ans
- Montant des investissements prévus et durée d'amortissement des matériels achetés ou si petits travaux d'aménagement réalisés
- Plan d'aménagement des lieux en lien avec les investissements proposés.
- Moyens humains prévus

Ce dossier sera inséré dans une enveloppe cachetée portant la mention « GUINGUETTE PARC DE MESSIMIEUX – Dossier personnel et offre – NE PAS OUVRIR»

Les plis devront parvenir à la Mairie de Anse avant le 28 février 2023 à 12h30

ARTICLE 4. CRITERES DE SELECTION

1. Dossier personnel (20%)

- Expérience professionnelle dans le domaine
- Motivation du candidat
- Lettre d'intention et compréhension du site et de la clientèle

2. Dossier technique (50%)

- Gamme de produits proposés
- moyens humains et matériels mis en œuvre
- qualité de la prise en considération des spécificités du site
- Horaires d'ouverture envisagés
- politique de recrutement
- fonctionnalités et Animations des lieux proposées
- service « tour de parc » éventuel

3. Dossier financier (30%)

- viabilité du projet selon prévisionnel fourni
- Montant des investissements prévus
- montant de la redevance proposée

ARTICLE 5 – JUGEMENT DES OFFRES

Après analyse des dossiers de candidatures, la commune recevra si besoin en entretien les deux ou trois premiers candidats sélectionnés sur dossier.

Le choix sera porté sur le candidat qui répond le mieux aux attentes de la commune selon les critères de sélection énoncés à l'article 4.

ARTICLE 6 – ANNEXES

Projet de Convention d'occupation du domaine public.

Plan du site avec les périmètres

Règlement du site

ARTICLE 7 - RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats pourront contacter l' élu en charge du dossier :

contact@mairie-anse.fr